

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, certaines questions me viennent à l'esprit. Certes, je serai heureux d'étudier plus en détail ces allégations, mais puisqu'il s'agit d'une compagnie privée qui ne relève pas de ma responsabilité administrative, je ne puis répondre d'une manière complète aux questions qui s'y rapportent. Certes, je serai heureux d'adresser à la compagnie toutes les instances que je recevrai et de transmettre ces réponses à mon honorable collègue.

M. Orlikow: Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre du Travail. Voudrait-il examiner si ces licenciements sont injustes du point de vue des relations ouvrières, comme on le lui a fait remarquer.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Je serai heureux d'examiner ce problème. Ma première réaction c'est qu'ils ne sont pas injustes, puisqu'on a donné 22 jours de préavis.

L'EXPO '67

DÉCLARATION SUR LES INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à deux questions au nom du ministre du Commerce (M. Winters). La première, posée par le député de Fraser Valley (M. Patterson), concerne les indemnités de licenciement aux employés de l'Expo.

La Compagnie m'informe que lors des projets initiaux, en 1963, une disposition avait été prévue pour le versement de paiements de continuité aux employés demeurant au service de la Compagnie pendant tout le temps nécessaire, excédant un an, pour terminer leurs tâches respectives. Cette disposition visait à prévenir la désorganisation qu'aurait pu causer une solution de continuité de l'emploi au sein du personnel de la Compagnie.

La quote-part fédérale sera de 50 p. 100 du paiement total, qui n'a pas encore été déterminé.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉCLARATION RELATIVE À LA SIGNATURE DE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LES CÉRÉALES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La deuxième question, posée par le député de Rosetown-Biggart, avait trait au nombre de

pays qui ont signé l'Accord international sur les céréales. Il y en a 31 jusqu'ici. Cela comprend tous les principaux pays exportateurs de blé et un nombre considérable des principaux pays importateurs tels que la Grande-Bretagne, le Japon et la Communauté économique européenne.

Il n'est pas inusité que des gouvernements souscrivent à des ententes internationales de ce genre après la date limite de signature et même après l'entrée en vigueur de l'entente. Certains indices laissent croire que certains gouvernements qui n'ont pas signé l'entente pour des raisons administratives ou autres songent à y souscrire et nous avons lieu d'espérer que l'Accord international sur le blé de 1967 comptera autant sinon plus de pays signataires que l'entente en vigueur à laquelle 49 pays avaient souscrit en novembre de cette année.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES FONCTIONS D'AGENT DE CIRCULATION AUX AÉROPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'ai une question pour le solliciteur général. Est-il exact que le ministre ait l'intention de relever les officiers de la Gendarmerie royale du Canada de leurs fonctions d'agents de la circulation à Malton et à d'autres aéroports afin de réserver à d'autres fins les services d'un personnel hautement qualifié?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): De temps à autre, nous faisons une étude dans le but de déterminer comment employer au mieux la Gendarmerie. En ce moment, il n'y a aucun plan visant à supprimer les agents de l'aéroport de Malton. Cela fait néanmoins partie d'une étude d'ensemble.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉUNION CONJOINTE DES COMITÉS DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux affaires extérieures. Sauf erreur, le ministre et son collègue, le ministre de la Défense nationale, assisteront à la réunion de l'OTAN et reviendront le 15 décembre. A leur retour, ont-ils l'intention de convoquer immédiatement une réunion conjointe du comité des affaires extérieures et du comité de la défense pour faire rapport de la réunion, ou songent-ils à la remettre après